



La Section Sportive Athlétisme

« S'engager dans la section sportive du collège est un acte responsable.

La motivation, le courage, le sérieux, et la détermination à progresser sont indispensables »

Le collège Descartes est un établissement réputé pour les résultats de son association sportive (AS), notamment en athlétisme. Son haut niveau de performance et de vie associative émane essentiellement de l'existence d'une « **section sportive athlétisme** » au sein du collège.

La section athlétisme, qui a été officialisée au début des années 1980, a vu le jour grâce à l'investissement des enseignants d'EPS qui se sont succédés et qui ont voulu donner aux élèves un moyen d'épanouissement extraordinaire au travers l'activité athlétique. Ils y ont également vu un formidable outil éducatif permettant aux élèves d'accéder à une véritable culture citoyenne ainsi qu'à une éventuelle orientation vers les « métiers du sport ».

Ainsi, la section sportive du collège regroupe des élèves de tous niveaux, de la classe de 6ème à la classe de 3ème. Bien entendu, ces élèves sont des jeunes qui désirent pratiquer l'athlétisme de manière plus régulière et qui souhaitent se perfectionner tout en poursuivant une scolarité normale et complète. Nous verrons que les résultats tant sportifs que scolaires sont éloquentes.

PALMARES

De 2000 à 2015...

- 6 qualifications aux championnats de France en épreuves multiples par équipes et 8 sur les relais 8x200m et 4x1000m (donc équipes championnes d'Académie).
- 11 équipes championnes d'Académie en épreuves multiples.
- 9 équipes vice-championnes d'Académie sur les relais 8x200 et 4x1000m.
- 12 équipes vice-championnes d'Académie en épreuves multiples et 12 sur le podium départemental.
- Et enfin pas moins de 12 podiums au Cross départemental UNSS.
- *L'année dernière, en 2015 : Nous sommes sur le PODIUM aux championnats de France !*



En dehors des performances sportives, La section forme également des jeunes juges officiels de niveau district, départemental ou académique en athlétisme, reconnus par convention dans les clubs fédéraux d'athlétisme (professionnalisation et intégration).

Depuis 2000, TOUS les élèves de section obtiennent haut la main leur [brevet des collèges](#). La moyenne scolaire des élèves de section dépasse aisément la barre de **15 / 20**, quelque soit le niveau de classe.

Le suivi scolaire et l'organisation des entraînements des élèves de section :



- Les élèves de section sportive suivent les cours d'enseignement général et d'EPS de la même manière que les autres élèves du collège. **Aucun cours n'est supprimé.**
- [Les entraînements spécifiques obligatoires](#) dans le cadre de la section athlétisme (**SSE**) auront lieu **entre 14h30 et 17h30 au stadium nord de Villeneuve d'Ascq, au stade Lemaire de Villeneuve d'Ascq ou encore au stade Peltier de Mons en Baroeul (2 ou 3h d'entraînement avec regroupement des 6^e/5^e sur un créneau, et des 4^e/3^e sur un autre)** pendant la période « tempérée » ou en salle lors de la période « hivernale ». Les transports ne seront jamais à charge des familles. Certains créneaux horaires peuvent exceptionnellement être adaptés en cours d'année selon les nécessités.
- [Les entraînements dans le cadre de l'association sportive \(AS\)](#), **obligatoires** pour les élèves de section, auront lieu le MERCREDI après-midi. La licence UNSS est alors, comme pour tout autre élève du collège, à prendre auprès de la secrétaire de l'association sportive (fiche d'inscription à remplir, et 14 euros à prévoir pour toute l'année, comprenant l'assurance sportive de l'élève).
- [Les compétitions d'athlétisme, obligatoires](#) bien évidemment pour les élèves de section, auront toujours lieu le mercredi, jamais le week-end. La compétition remplace donc, certains mercredis de l'année, l'entraînement initialement prévu. L'horaire peut alors varier.
Les compétitions d'athlétisme UNSS priment sur tout autre évènement sportif ou personnel.
- [L'adhésion à un club d'athlétisme sera obligatoire au plus tard en 5^e.](#) Le club de référence, sous convention avec le collège, vous sera communiqué dès le début de l'année.
- [Les compétitions UNSS du mercredi primeront sur les compétitions de club si l'élève souhaite également y participer.](#)



- Les élèves sont encadrés, dans le cadre de la section sportive, par le **professeur d'EPS diplômé et spécialiste** en athlétisme, nommé par l'Inspection Académique, et éventuellement en co-animation, par un encadrant diplômé d'état entraînant au sein du club support.



- Tout élève qui, en cours d'année, ne répondrait plus aux critères exigés par l'**éthique de la section** (*travail rigoureux, assiduité, attitude, résultats scolaires et sportifs...*) pourrait être, après avertissement, être écarté de la section sportive.
- En ce qui concerne les **langues vivantes**, l'établissement offre en LV1 et LV2 l'anglais ou l'allemand ou encore l'italien (LV2), et en option Latin.
- Le professeur responsable de la section assure un **suivi complémentaire de la scolarité de chaque élève inscrit** en section, éventuellement pour proposer diverses aides à l'élève, ou encore pour aménager différemment les horaires de l'athlète.
- **Un élève qui s'inscrit en section sportive s'y engage pendant toute sa scolarité au collège, de la 6^e à la 3^e. Il s'agit d'un contrat scolaire. Tout élève ayant intégré la section sous dérogation devra réintégrer son collège de secteur dans le cas où la section ne serait plus envisagée ou envisageable.**

Suivi médical des élèves de section sportive :

- Tous les élèves de la promotion auront une **visite médicale annuelle**, voire deux, par un médecin du sport agréé par l'Inspection Académique.



Régime des élèves, transports et hébergement au collège Descartes :

- Le collège possède son propre restaurant scolaire
- **Le transport** vers le collège peut être remboursé dans la mesure où le domicile est distant d'au moins 3 kms. Les imprimés sont à retirer au secrétariat du collège.
- Madame le Principal du collège Descartes se tient à la disposition des familles des candidats pour étudier avec elles les problèmes d'ordre matériel et envisager d'éventuelles solutions.
- Des **casiers individuels** de rangement sont prévus dans le collège pour les élèves sous certaines conditions (demi-pension notamment).
- Le collège ne dispose pas d'un internat... mais bénéficie du formidable **réseau des transports en commun** de la métropole !

Section sportive, quel avenir pour l'enfant ?

L'objectif essentiel de la section sportive est de favoriser une pratique de l'athlétisme compatible avec la poursuite normale des études du 1er cycle et du 2d cycle.



Sur le plan sportif : il s'agit de former des athlètes polyvalents, tout en tenant compte des attentes de chacun. Il est nécessaire de permettre à tous d'améliorer leurs capacités physiques et techniques dans le but d'atteindre le meilleur niveau de compétition.

Sur le plan éducatif scolaire : La section est pleinement intégrée au projet d'établissement et nous y développons de nombreuses actions afin d'atteindre les **priorités éducatives** du collège : *intégration des élèves, prises de responsabilités et accès à l'autonomie, apprendre à gérer sa vie physique, s'impliquer dans un projet collectif, parrainer les plus jeunes...*



Les élèves les plus équilibrés sur le plan sportif et scolaire, pourront poser leur candidature à l'entrée en section « Athlétisme » au CREPS de Wattignies, ou encore au Lycée BAGGIO Lille.

La section sportive est le meilleur choix pour un cursus de performance, mais aussi **la filière logique pour l'orientation future vers les métiers du sport, secteur important de plus en plus convoité.**



Conditions générales d'admission en 2016 / 2017 :

1. **BON dossier scolaire (attitude et résultats)**. Le candidat doit être orienté vers une 6ème suite à la réunion d'harmonisation, ou vers une 5ème / 4ème par un conseil de classe favorable.
2. **BON état d'esprit** : de la volonté, de la détermination, et savoir travailler en groupe.
3. **Des CAPACITES motrices intéressantes**. L'élève fera l'objet d'un repérage, notamment à la demi-journée d'information / découverte du **25 mai 2016** au stade F.Peltier à Mons en B.
4. **Un Certificat médical** établi par un médecin du sport devra attester qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition.